



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2023-90027

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **5 juin 2023**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2023-90027**.

Cette demande, déposée par le représentant des propriétaires du lot 6 436 103, situé au 143, rue Oak, dans la zone H-4, vise l'aménagement d'une aire de stationnement dérogatoire. L'article 12.2 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'une aire de stationnement ne peut pas être située dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal et que dans le cas d'un stationnement double, une aire de stationnement peut empiéter d'un maximum de 2 mètres devant le mur avant du bâtiment principal. L'élément dérogatoire est donc l'aire de stationnement projetée qui empiète devant le mur avant du bâtiment principal sur une distance de 10,94 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 5 juin 2023 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^e JOUR DE MAI 2023

Greffière,
Mélanie Poirier